

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Vendredi 24 Février 2012

* * * * *

Convocation du 16 Février 2012

* * * * *

Président : Mr. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : Mrs. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, CROIZIER, BOQUILLON, MOINY, NICLOUX, GEORGES, BOSETTI, GRIDAINE et CHARTIER.

Mmes DOYEN, SMIGIELSKI, ROBERT, CARRÉ et RICHARD.

Absents excusés : Mme BRULET
Mrs BELERT et BROSSE

Procurations : Mme BRULET à Me DOYEN
Mr BELERT à Mme ROBERT
Mr BROSSE à Mr CHARTIER

Secrétaire de séance : Mr NICLOUX

Avant d'ouvrir la séance, le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame Karine MENNESSON qui quitte son poste le 28 février 2012 pour intégrer les services du CCAS de la Ville de Charleville-Mézières.

Le compte rendu de la séance du 24 janvier n'appelant aucune remarque, le Maire propose d'adopter l'ordre du jour.

I. FINANCES

1. Attribution dotations

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu différents courriers de la Préfecture des Ardennes l'informant de l'attribution des dotations suivantes :

- 28 358 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour l'année 2012,
- 12 877 € représentant le versement mensuel de la dotation forfaitaire des communes – année 2012,
- 87 € au titre de la compensation des charges résultant des contrats d'assurance destinés à garantir les communes contre les risques contentieux liés à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol pour l'exercice 2011.

20 H 45 : Arrivée de Monsieur CHARTIER

2. Subventions aux associations

Mr GUENARD, Trésorier de l'Association ALICIA, Mr GEORGES, Trésorier de l'association Solidarité Aiglemont Bohicon, Mr BOQUILLON, Président de la Confrérie de la Hure d'Elmont, Mme SMIGIELSKI, Trésorière du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote, pour ce qui les concerne.

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations par la commission des finances qui s'est réunie le 20 février dernier et après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUENARD, Adjoint aux Finances, le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes et Loisirs d'Aiglemont : 5 000 € (cinq mille euros)

• Association Alicia	:	600 € (six cents euros)
• Section des Anciens Combattants	:	700 € (sept cents euros)
• Les Aiglephiles	:	200 € (deux cents euros)
• Croix Rouge Française	:	50 € (cinquante euros)
• Amicale des donneurs de sang	:	50 € (cinquante euros)
• Prévention Routière	:	50 € (cinquante euros)
• Batterie Fanfare l'Aiglemontaise	:	700 € (sept cents euros)
• Association des Chasseurs d'Aiglemont	:	1 800 € (mille huit cents euros)
• Confrérie de la Hure d'Elmont	:	500 € (cinq cents euros)
• S.A.B. (Solidarité Aiglemont Bohicon)	:	2 000 € (deux mille euros).

En ce qui concerne la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise, il est précisé que, les appareils de musique étant propriété de la commune, l'entretien sera pris en charge par la Commune à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions au Budget 2012 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

3. Investissements 2012

Le Maire présente le programme des investissements retenus lors de la commission des Finances, le 20 Février dernier, à savoir :

a) Projet des Marliers

Le Maire souhaite que l'aménagement du lotissement des Marliers puisse démarrer rapidement, en ayant recours soit à un aménageur public, soit à un partenariat privé, ou public-privé, mais, il tient à préciser que la voirie restera propriété de la Commune. Il y aura lieu de créer un budget annexe et d'y inscrire ce projet.

b) Travaux de la Rue de Gaulle et du bouclage des rues du Docteur Roux et des Charrons

Au niveau de la Communauté d'Agglomération, les travaux ont été décidés. La commune a également reçu un accord de principe pour les travaux de dissimulation des réseaux aériens, d'éclairage public et de France Télécom. Une réunion d'information avec les propriétaires riverains sera programmée et la commune lancera ensuite l'appel d'offres.

c) Gîte communal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il attend les dernières subventions ainsi que le dernier chiffrage de l'architecte et que le projet devra démarrer cette année.

d) Réfection du bardage extérieur de l'école maternelle

Le bâtiment a énormément souffert des intempéries et il présente des problèmes d'étanchéité importants. Le toit central a déjà été remplacé, il reste les deux ailes latérales à faire. La couverture et le bardage extérieur permettront d'assurer une meilleure étanchéité thermique.

e) Chaudière fuel école primaire

La chaudière de l'école primaire au fuel, qui est très vétuste, chauffe deux bâtiments. Les normes ayant changé, il y a lieu de revoir toute l'installation et de créer une véritable chaufferie. Une autre possibilité peut être envisagée en installant deux petites chaudières. Des études seront faites pour étudier la meilleure solution.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissements au budget 2012.

Décision prise à l'unanimité.

4. Demandes de subventions

a. FACEJ 3

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales nous a fait savoir qu'elle avait mis en place un dispositif appelé « FACEJ 3 » (Fonds d'Accompagnement Complémentaire à l'Enfance et à la Jeunesse) qui pourrait peut-être intéresser notre service enfance (accueil périscolaire et extra-scolaire) et le dispositif I3Prox. Le montant de l'aide apportée serait au maximum de 80% des dépenses d'investissement.

Le chiffrage des besoins se décompose comme suit :

1) Demande d'équipement pour le Service Enfance :	
- achat d'un canapé mousse	: 516.00 €
- achat de 20 petites chaises	: 800.00 €
- achat de 30 lits empilables	: <u>1.230.00 €</u>
Soit un total de	: 2.546.00 €

2) Equipement du local I3Prox :	
- achat de matériel sportif	: 550.00 €
- achat de jeux de société en bois	: <u>500.00 €</u>
Soit un total de	: 1.050.00 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

- D'inscrire les sommes de 2.546.00 € pour l'achat d'équipement destiné au Service Enfance et de 1.050.00 € pour l'équipement du dispositif I3Prox au budget 2012,
- Autorise le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au titre du FACEJ 3 la plus élevée possible,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

b. DETR : Financement des diagnostics accessibilité des ERP

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation rend obligatoire la réalisation d'un diagnostic accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public, avec obligation de mise en conformité avant le 1^{er} janvier 2015. Le montant forfaitaire de rémunération pour le diagnostic accessibilité des Ecoles Primaire et Maternelle et de la Mairie s'élève à 990.00 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet des Ardennes l'informant que, suite à la réunion, le 27 janvier 2012, de la commission d'élus chargée de définir les critères de répartition de la DETR, le financement des diagnostics accessibilité des ERP faisait partie des opérations subventionnables.

Aussi, pour réaliser ce diagnostic, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du DETR au niveau le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire réaliser ce diagnostic et d'inscrire le montant de la dépense au budget 2012,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

c. Aménagement de la Rue de Gaulle

Le Maire propose au Conseil Municipal, vu la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de Gaulle et du bouclage des rues du Docteur Roux et des Charrons, en particulier les réseaux d'eau et d'assainissement, l'éclairage public, l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques, l'éclairage public et la voirie, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au niveau le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet d'aménagement,
- Décide d'inscrire le montant de la dépense au budget 2012,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

5. Offre d'achat de bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au défrichage des chemins et bosquets communaux, il a reçu une proposition d'achat du bois qui est stocké à coté des ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la proposition de Monsieur David PARENT d'un montant de 100 € (cent euros) pour le lot de bois de 10 stères environ,
- Demande à Monsieur PARENT de débarrasser ce bois le plus vite possible,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

6. Cessions de véhicules

Le Maire informe le Conseil Municipal que, vu l'état des deux véhicules RENAULT Kangoo et RENAULT Trafic mini bus de la commune, il était nécessaire de procéder à leur remplacement et c'est le Garage Ardennes Autos Sedan qui a fait les meilleures propositions et offres de reprise des anciens véhicules.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Décide de céder au garage ARDENNES AUTOS SEDAN :
 - a) Le véhicule RENAULT KANGOO N° 8155 RY 08, propriété de la commune, pour la somme de 1 100.00 € (mille cent euros),
 - b) Le véhicule RENAULT TRAFIC Mini bus N° 6419 RR 08, propriété de la commune, pour la somme de 1 700.00 € (mille sept cents euros),
- Ces deux sommes seront déduites de la facturation des véhicules,
- Autorise le Maire à sortir ces deux véhicules de l'actif de la commune et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

7. Indemnité représentative de logement des instituteurs – part communale Année 2010

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide

- de régler les indemnités représentatives de logement des instituteurs non logés dans la commune au titre de l'année 2010 selon le détail suivant :

	<u>MONTANT BRUT</u>	<u>NET A PAYER</u>
BONANNO Véronique	210.75 €	194.18 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012.

Décision prise à l'unanimité.

II. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Recensement

Le Maire donne la parole à Mr. BAJOT, chargé du recensement. Il expose au Conseil Municipal que le recensement a commencé le 19 Janvier et s'est terminé le 18 Février. Le nombre de logements recensés est de 722, le nombre de logements vacants est de 32 et le nombre d'habitants recensés est de 1 668 auxquels il faut ajouter les personnes recensées sur la liste B. Il précise que toutes les feuilles de recensement ont été envoyées à l'INSEE et remercie les agents recenseurs pour leur excellent travail. Malgré quelques refus catégoriques de certaines personnes, l'accueil a été, en général, correct.

Par contre, il informe le Conseil Municipal que, pour le calcul des dotations de l'Etat, la commune reste sur les bases du dernier recensement car ces données ne seront prises en compte que d'ici trois ans. Pour l'instant, l'INSEE prend en compte les chiffres de l'ancien recensement.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de demander :

- que ce comptage de 2012 soit effectif dès maintenant au regard de notre population réelle,
- que soit appliqué dès le 1^{er} janvier 2013 le compte réel de notre population et qu'on n'attende pas 2015 pour récupérer les sommes perdues sur toutes les dotations.

Décision prise à l'unanimité.

2) Affaires juridiques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'avocat chargé de défendre nos intérêts nous informant que l'affaire qui oppose la Commune aux époux MEUNIER sera plaidée devant la chambre civile de la Cour le 16 Octobre 2012.

3) Avenant au contrat SFR

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier nous informant que la Société SFR avait fusionné avec le groupe Vivendi. La société SFR, filiale à 100 % de Vivendi, est titulaire de notre marché en téléphonie.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant qui a pour objet d'agrèer et de formaliser le transfert du marché vers VTI, entité absorbante.

Décision prise à l'unanimité.

4) Invitations

Le Maire invite l'assemblée à :

- la soirée dansante de l'école de Foot-ball d'Aiglemont le samedi 25 Février 2012 à partir de 20 H à la salle polyvalente,
- au Grand Chapitre de la Confrérie de la Hure d'Elmont le samedi 10 mars à 18 h à la salle polyvalente d'Aiglemont.
- au repas des seniors qui aura lieu le Dimanche 25 Mars 2012
- au passage du circuit des Ardennes le 8 avril 2012 à partir de 14 h 30.

5) Ville Internet 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a obtenu le label Ville Internet 3 @, tout comme Epernay.

6) Condamnation du Maire de Cousoire

Le Maire donne la parole à Madame SMIGIELSKI au sujet de la décision de justice qui a condamné le maire de Cousoire, dans le Nord, à 1.000 € d'amende avec sursis, 250 € de dommages et intérêts, ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour avoir giflé un adolescent. L'assemblée est unanime pour affirmer que le maire ou un élu peut être confronté au même problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien au Maire de Cousoire, actuellement placé dans une situation difficile.

Décision prise à l'unanimité.

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Enfance – Jeunesse

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté au conseil d'école du 2^{ème} trimestre 2011/2012 qui a eu lieu le 21 février. L'effectif, pour l'année prochaine est de 138 élèves, il est de 141 élèves à ce jour, mais avec un plus grand nombre moyen d'élèves par classe : 23,2 au lieu de 22,2 cette année. Comme chaque année, la classe verte est prévue du 26 au 30 mars 2012 à Moraypré. Le Conseil Municipal Enfants organise avec la classe de Madame BONANO l'opération « Plus d'arbres, Plus de vie ». Prévues initialement le 18 Février, elle a été reportée au mercredi 21 Mars à 17 H compte tenu des intempéries

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni ce jour pour étudier trois demandes d'aides financières, deux ont été acceptées et une a été refusée.

Commission Cadre de Vie

Monsieur MOINY informe le Conseil Municipal que la Commission « Cadre de Vie » s'est réunie dernièrement, en présence de Monsieur BIGOT, qui remplacera Madame MOREAU cette année et reprendra les différentes plantations. Un projet de jardin dans la cour de la mairie est lancé. La commission Cadre de Vie envisage de créer une association pour améliorer le fleurissement et l'embellissement de la commune, une information à ce sujet sera faite dans le prochain flash-infos.

Le Maire invite le Conseil Municipal à l'inauguration de la salle d'arts martiaux et de la salle de musique le Samedi 17 mars 2012 à 10 h 30 en présence de nombreuses personnalités.

Il invite également l'ensemble du Conseil Municipal à l'inauguration de la mise sous pli par Alain BAZIN, Artiste plasticien, d'un élément du patrimoine qui aura lieu le samedi 31 Mars 2012 à 11 h 30.

Le Maire répond à Madame RICHARD qui l'interroge à propos du prix des parts de bois. Il rappelle que la forêt communale est gérée par l'ONF qui a préparé les parts d'affouage. Chaque part fait au minimum 10 stères, elles sont plus importantes que celles délivrées les années précédentes. Il rappelle que le travail dissimulé est interdit et qu'il faut respecter les conditions d'exploitation et les normes de sécurité. Il précise que les produits sont destinés à satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune et que la vente du bois issu des coupes affouagères est interdite.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.